

<p style="text-align: center;"><b>FICHE PRATIQUE EN CAS D'HOSPITALISATION</b></p>
---

**Programmée ou en urgence...**

**Quelques recommandations...**

**1. Pour préparer l'entrée**

---

Veillez vous munir :

- Carte vitale (bien mise à jour) et attestation de droits
- Carte mutuelle santé
- Carte de groupe sanguin
- Carnet de vaccinations
- Carte d'identité
- Dossier médical (radiographies, ordonnances en cours...)
- Nom et téléphone du médecin traitant
- Adresse et téléphone d'un répondant (ami, famille)
- Cordonnées de la personne de confiance

Et n'oubliez pas de prévenir votre entourage (ami, famille, diocèse).

**2. Pour la prise en charge de l'hospitalisation**

---

Bien se renseigner auprès de votre mutuelle pour la prise en charge (relire les conditions de contrat, appeler votre mutuelle)

- *Pour l'hôpital ou la clinique*  
Savoir que tous les frais ne sont pas systématiquement pris en charge : forfait hospitalier, chambre particulière, dépassement d'honoraires, consultations spécialisées ou en secteur privé, etc...  
et ne pas hésiter à négocier les dépassements d'honoraires (secteur privé)
- *Pour la maison de convalescence ou de rééducation*  
L'accord du médecin est indispensable. Apportez tous les éléments des conditions de vie afin qu'ils puissent être pris en compte dans la décision  
Bien voir les conditions au préalable.  
Savoir que le retour à domicile dans l'attente d'une place n'est pas possible.  
(rupture de prise en charge)

Attention aussi aux frais de transport soumis à certaines conditions (prise en charge nécessaire)

### **3. Pour prévoir la sortie d'hôpital**

---

En parler au médecin et à l'assistante sociale du service dès que possible pour étudier

- Soit séjour en maison de convalescence
- Soit retour à domicile.

En informer éventuellement l'assistante sociale du diocèse.

### **4. Pour le retour à domicile**

---

C'est le médecin de l'hôpital qui prescrit les soins : infirmière, kiné, etc...

Prévoir les conditions de votre quotidien : repas, courses, ménage, lessive...

Si besoin d'une aide ménagère, demander un certificat médical.

L'assistante sociale de l'établissement peut vous aider pour la mise en pratique et vous faire connaître les équipements du quartier.

Le médecin traitant prendra le relais de l'hôpital ou de la clinique pour le suivi des soins.

### **5. Dans tous les cas,**

---

Vous pouvez vous adresser à :

- Madame Darmaizin, correspondante des caisses mutuelles (MSM et/ou MIRL)  
- 04 78 81 48 57
- Madame Stofleth, assistante sociale du diocèse – 04 78 81 47 79

Il est conseillé d'anticiper pour ne pas avoir de mauvaises surprises !